



Conseil économique
et social

Distr.
GENERALE

E/CN.3/1995/2
29 septembre 1994
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE
Vingt-huitième session
27 février - 3 mars 1994
Point 15 de l'ordre du jour provisoire*

COORDINATION ET INTEGRATION DES PROGRAMMES
INTERNATIONAUX DE STATISTIQUES

Rapport du Groupe de travail sur les programmes internationaux
de statistiques et la coordination sur les travaux
de sa dix-septième session

RESUME

A sa dix-septième session, le Groupe de travail a poursuivi ses travaux sur l'application du système 1993 de comptabilité nationale (par. 3 à 6); examiné les travaux des équipes spéciales interinstitutions qui ont été établies dans huit domaines d'étude (par. 7 à 28); fait des recommandations sur leurs méthodes d'établissement des rapports (par. 29 et 30); examiné de nouvelles manières de renforcer le rôle des commissions régionales de statistiques (par. 31 à 33), ainsi que d'autres problèmes de coordination des activités statistiques internationales et la suite à donner aux décisions de la Commission de statistique (par. 34 à 39 et 44, 45); demandé l'adoption de mesures pour améliorer l'élaboration des statistiques du secteur des services domestiques dans les pays en développement (par. 40 à 43); examiné les problèmes de coopération technique dans le domaine des statistiques (par. 46 à 50); pris des décisions sur l'ordre du jour et la documentation de la vingt-huitième session de la Commission de statistique (par. 51 à 71); formulé des recommandations sur les dates, lieu et ordre du jour de sa dix-huitième session (par. 72 et 73).

* E/CN.3/1995/1.

/...

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 2	3
I. APPLICATION ET AUTRES MESURES DE SUIVI DU SYSTEME 1993 DE COMPTABILITE NATIONALE	3 - 6	3
II. RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES : TRAVAUX DES EQUIPES SPECIALES INTERINSTITUTIONS	7 - 37	4
A. Equipe spéciale interinstitutions des statistiques de l'industrie et du bâtiment	7 - 8	4
B. Equipe spéciale interinstitutions des statistiques du commerce international	9 - 11	5
C. Equipe spéciale interinstitutions des statistiques des prix, y compris le programme de comparaison internationale	12 - 15	6
D. Equipe spéciale interinstitutions des statistiques de l'environnement	16 - 18	6
E. Equipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances	19 - 21	7
F. Equipe spéciale interinstitutions des statistiques des services	22 - 25	7
G. Equipe spéciale interinstitutions de l'évaluation de la pauvreté	26 - 28	8
H. Observations générales sur les équipes spéciales	29 - 30	9
I. Renforcement du rôle des commissions régionales de statistique	31 - 33	10
J. Autres questions relatives au renforcement de la coopération internationale dans le domaine des statistiques	34 - 37	11
III. SUIVI DE L'APPLICATION DES DECISIONS DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE	38 - 39	11
IV. STATISTIQUES DES SERVICES	40 - 43	12
V. APPUI STATISTIQUE AUX QUESTIONS D'ANALYSE DES13 POLITIQUES AU NIVEAU INTERNATIONAL	44 - 45	13
VI. COOPERATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES	46 - 50	13
VII. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DOCUMENTATION POUR LA VINGT-HUITIEME SESSION DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE	51 - 70	14
VIII. DATE, LIEU ET ORDRE DU JOUR DE LA DIX-HUITIEME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL	71 - 72	18
IX. REMERCIEMENTS	73	19

Annexes

I. Liste des participants	20
II. Liste des documents	23
III. Ordre du jour	24

/...

INTRODUCTION

1. La dix-septième session du Groupe de travail de la Commission de statistique sur les programmes internationaux de statistiques et la coordination s'est tenue à New York du 6 au 9 septembre 1994. La liste des participants figure en Annexe I; celle des documents en Annexe II; l'ordre du jour en Annexe III.

2. Suivant la pratique habituelle et conformément à une décision de la Commission de statistique à sa session extraordinaire (11-15 avril 1994), les membres du Bureau élus à la session extraordinaire qui participaient à la réunion du Groupe de travail ont constitué le Bureau de cette réunion, avec pour Président J. Olenski (Pologne), Vices-Présidents H. Montero (Argentine) et D. Diangamo (Zambie), et pour Rapporteur W. McLennan (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

I. APPLICATION ET AUTRES MESURES DE SUIVI DU SYSTEME 1993 DE COMPTABILITE NATIONALE

3. Le point 3 a été examiné sur la base du rapport établi par le Groupe de travail inter-secrétariats sur la comptabilité nationale (E/CN.3/AC.1/1994/R.2). Le Groupe de travail a noté que, préparé seulement peu après la session extraordinaire de la Commission de statistique, le rapport ne contenait pas beaucoup d'informations nouvelles. Il était également saisi, pour information, des principales conclusions de la réunion du Groupe intersecrétariats tenue le 25 avril 1994.

4. Le Groupe de travail a approuvé les procédures arrêtées par le Groupe intersecrétariats pour ses opérations futures, notamment la désignation de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU pour assurer le secrétariat du Groupe intersecrétariats, et noté que la Division, en particulier, établirait, suivi et, au besoin, actualisé par elle, un programme de travail des organisations membres. Le Groupe de travail a en outre réaffirmé l'importance du rôle des commissions régionales dans l'application du Système 1993 de comptabilité nationale.

5. Un débat constructif a eu lieu sur ce que veut dire précisément l'application du Système 1993 de comptabilité nationale, débat auquel de nombreux pays et institutions ont apporté une contribution positive. En voici les principales conclusions :

a) Les pays jouent un rôle fondamental dans ce processus du fait que l'application se fait au niveau des pays;

b) La nature, les méthodes et le calendrier des besoins sont appelés à varier selon les pays, et même à l'intérieur des pays; cependant, les pays situés à des stades comparables de développement politique et économique auront probablement des besoins semblables;

/...

c) Les commissions régionales jouent un rôle vital dans le processus;

d) La Commission de statistique doit adopter une opinion sur la question;

e) Les institutions internationales doivent oeuvrer ensemble à la réalisation des objectifs arrêtés par la Commission de statistique ^{1/}_{2/}.

Mesures prises par le Groupe de travail

6. Le Groupe de travail a, par l'intermédiaire du Groupe intersecrétariats, demandé à l'Equipe spéciale interinstitutions sur la comptabilité nationale de préparer, pour être présentée à la Commission de statistique à sa prochaine session, une déclaration précise concernant les objectifs de l'application du Système 1993 de comptabilité nationale ainsi que sur les stratégies à adopter pour atteindre ces objectifs. Il a noté que la Commission de statistique s'attendra à recevoir, comme elle l'a demandé à sa session extraordinaire, un programme de travail concernant le processus d'application ^{1/}.

II. RENFORCEMENT DE LA COOPERATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES : TRAVAUX DES EQUIPES SPECIALES INTERINSTITUTIONS

A. Equipe spéciale interinstitutions des statistiques de l'industrie et du bâtiment

7. Un rapport oral a été fait au Groupe de travail par l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE), responsable de l'Equipe spéciale, accompagné d'un document d'information contenant le rapport de l'Equipe spéciale sur sa réunion du 20 juin 1994. Le Groupe de travail a été informé que l'Equipe spéciale organiserait un suivi de l'enquête sur l'application et l'utilisation de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique, révision 3 (CITI, Rev.3) sous forme d'entretiens individuels. Les résultats de ces entretiens seront communiqués à la Commission de statistique à sa vingt-huitième session.

Mesures prises par le Groupe de travail

8. Le Groupe de travail :

a) a pris note de l'avant-projet de rapport de l'Equipe spéciale sur sa réunion du 20 juin 1994;

b) a rappelé à l'Equipe spéciale que la Commission de statistique lui a demandé, à sa session extraordinaire, de formuler des propositions concernant l'extension de son programme de travail à toutes

/...

les statistiques relatives à la production de biens, à l'exception des produits agricoles.

B. Equipe spéciale interinstitutions
des statistiques du commerce international

9. Le Groupe de travail a examiné cette question sur la base d'exposés oraux des représentants de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), responsable de l'Equipe spéciale, et de la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU, ainsi que sur la base de deux documents d'information générale : a) le rapport de l'Equipe spéciale sur sa réunion du 15 au 17 février 1994, et b) les résultats d'une enquête sur l'application, par les pays, des recommandations internationales concernant les statistiques du commerce international.

10. Le Groupe de travail a reconnu que l'Equipe spéciale travaillait sur les aspects critiques des statistiques du commerce et que des progrès étaient faits; il s'est félicité des travaux de l'Equipe spéciale pour évaluer la comparabilité internationale et les pratiques relatives à l'établissement de rapports en statistiques du commerce international. Il a noté également que les différences de pratiques suivies par les pays pour l'établissement des rapports obligeaient les organisations internationales et autres utilisateurs travaillant sur des analyses régionales et mondiales et des comparaisons entre pays à faire des ajustements dans les données communiquées nationalement pour obtenir des données comparables; il fallait également faire des estimations des données non communiquées. Le Groupe de travail a noté en outre que les nombreux changements survenus dans la physionomie du commerce international obligeaient à revoir les concepts et définitions actuels du commerce international.

Mesures prises par le Groupe de travail

11. Le Groupe de travail :

a) a prié la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU de faire une analyse des pratiques des pays, sur une base régionale et pour les pays développés comme en développement, ainsi que sur la base d'une pondération par les échanges internationaux, et d'examiner plus pleinement la portée et l'importance de l'inobservation des règles. Il est convenu que la Division de statistique devrait poursuivre son projet de publication des résultats de l'enquête sur les pratiques des pays et les communiquer aux pays;

b) a décidé que la question des pratiques relatives à l'établissement des rapports, y compris toutes implications éventuelles pour la révision des définitions et concepts internationaux, devrait être examinée à la vingt-huitième session de la Commission de statistique au titre du point de l'ordre du jour relatif aux statistiques du commerce;

c) est convenu que les pays (à commencer par les pays développés) devraient analyser leurs pratiques et définir un plan d'action pour améliorer l'observation des recommandations

/...

internationales, y compris la raison d'être des cas d'inobservation, et a estimé qu'il faudrait demander à la Commission de statistique d'approuver cette proposition.

d) a approuvé le projet de révision des concepts et définitions des statistiques du commerce international et de son calendrier, et demandé que cela soit porté à l'attention de la Commission de statistique à sa vingt-huitième session.

C. Equipe spéciale interinstitutions des statistiques des prix, y compris le programme de comparaison internationale

12. Le représentant de l'Office statistique des communautés européennes a, en sa qualité de responsable de l'Equipe spéciale, fait un rapport oral sur sa réunion d'avril 1994 au Luxembourg et sur les activités engagées à cette occasion. Le Groupe de travail a été informé que l'effort principal de l'Equipe spéciale consistait à utiliser l'expérience tirée des travaux actuels d'harmonisation de l'indice des prix à la consommation (IPC) entrepris au sein de l'Union européenne pour examiner les questions qui se posent à l'échelle mondiale, comme l'en a prié la Commission de statistique.

13. Le Groupe de travail a noté que les travaux réalisés sur l'IPC sont d'une importance fondamentale pour le Programme de comparaison internationale.

14. La Banque mondiale a informé le Groupe de travail de son projet d'élargir le Programme de comparaison internationale et d'intégrer celui-ci à la pratique habituelle des offices nationaux de statistiques.

Mesures prises par le Groupe de travail

15. Le Groupe de travail :

a) a noté que les travaux d'harmonisation de l'IPC étaient conformes à la recommandation de la Commission de statistique pour l'Equipe spéciale;

b) a prié le responsable de l'Equipe spéciale de préparer un rapport d'activité pour le soumettre à la Commission de statistique à sa vingt-huitième session.

D. Equipe spéciale interinstitutions des statistiques de l'environnement

16. La Division de statistique, responsable de l'Equipe spéciale, a fait, pour le Groupe de travail, un exposé des activités et programmes dans les domaines des statistiques, de la comptabilité et des indicateurs de l'environnement, exposé dont les conclusions étaient résumées dans un projet de note technique et un précis plus complet, qui avaient été communiqués au Groupe de travail comme documents d'information. Ces documents ainsi que les propositions de programme de travail orienté vers

/...

l'action de l'Equipe spéciale seraient examinés à sa première réunion, le 12 septembre 1994.

17. Le Groupe de travail a également été informé des préparatifs de la troisième session de la Commission du développement durable. Celle-ci, qui se réunirait en avril 1995, devait débattre de l'utilisation de l'information, de la comptabilité et des indicateurs du développement dans la préparation de plans et politiques pour un développement durable.

Mesures prises par le Groupe de travail

18. Le Groupe de travail a prié le responsable de l'Equipe spéciale d'établir un rapport d'activité à soumettre à la Commission de statistique à sa vingt-huitième session et souligné la nécessité, pour l'Equipe spéciale, de produire un programme de travail intégré.

E. Equipe spéciale interinstitutions
des statistiques des finances

19. Le représentant du Fonds monétaire international (FMI), responsable de l'Equipe spéciale, a fait un exposé oral sur les travaux de l'Equipe.

20. A sa prochaine réunion, tenue les 29 et 30 novembre 1994 au siège du FMI à Washington, l'Equipe spéciale débattrait de l'harmonisation des méthodes utilisées par le FMI pour les statistiques monétaires et financières, ainsi que des statistiques financières des gouvernements avec le Système 1993 de comptabilité nationale. L'Equipe examinerait aussi la manière de coordonner la collecte des statistiques financières par les organisations internationales, et en particulier la communication et l'échange électroniques des données.

Mesures prises par le Groupe de travail

21. Le Groupe de travail a prié le responsable de l'Equipe spéciale d'établir un rapport d'activité à présenter à la Commission de statistique à sa vingt-huitième session, avec attention spéciale au domaine des statistiques financières des gouvernements, notamment au problème croissant que représente la définition des fonctions et de la portée de l'action gouvernementale et du secteur public.

F. Equipe spéciale interinstitutions
des statistiques des services

22. Le représentant de l'OCDE, responsable de l'Equipe spéciale des statistiques des services, a fait un rapport oral sur les travaux de l'Equipe. Trois documents d'information ont été distribués, sur a) le projet de mandat de l'Equipe spéciale, b) le rapport de l'Equipe spéciale sur sa première réunion des 7 et 8 juillet 1994 et c) un projet de questionnaire sur les activités et les besoins relatifs au commerce des services.

/...

23. L'Equipe spéciale avait élaboré un mandat et un projet de programme de travail, qui ont l'un et l'autre été discutés par le Sous-Comité des activités statistiques du CAC. L'Equipe spéciale établirait un inventaire des activités et besoins des institutions internationales en matière de commerce des services et en ferait rapport à la Commission de statistique à sa vingt-huitième session.

24. Un débat a eu lieu sur le secteur des services domestiques dans les pays en développement (voir les paragraphes 40 à 43).

Mesures prises par le Groupe de travail

Le Groupe de travail :

a) a confirmé le mandat de l'Equipe spéciale exposé dans le document d'information;

b) a prié le responsable de l'Equipe spéciale d'établir un rapport d'activité à présenter à la Commission de statistique à sa vingt-huitième session.

G. Equipe spéciale interinstitutions de l'évaluation de la pauvreté

26. Le Groupe de travail a étudié cette question sur la base d'un exposé oral du représentant de la Banque mondiale, responsable de l'Equipe spéciale. Il était saisi également des conclusions pertinentes de la Commission de statistique à sa session extraordinaire ^{4/}. Le Groupe de travail avait en outre, comme document d'information, le rapport sur le mandat de l'Equipe spéciale soumis par la Banque mondiale au Sous-Comité des activités statistiques du CAC à sa vingt-huitième session, y compris le questionnaire distribué par la Banque aux institutions internationales; enfin, les conclusions pertinentes du Sous-Comité du CAC contenues dans le résumé des conclusions (par. 17) sur cette session, distribuées comme document d'information.

27. On est généralement convenu qu'une étude sur les méthodes utilisées par les institutions pour mesurer la pauvreté et les statistiques recueillies étaient nécessaires pour faciliter l'interprétation, la compréhension et l'utilisation de ces mesures, notamment aux fins de comparaisons internationales. Toutefois, plusieurs membres du Groupe de travail ont estimé qu'il serait inapproprié que des statisticiens fassent des recommandations internationales aux pays sur la manière de mesurer la pauvreté, les pratiques nationales variant nécessairement selon les moyens et les priorités des pays.

/...

Mesures prises par le Groupe de travail

28. Le Groupe de travail s'est accordé à reconnaître que :

a) L'Equipe spéciale devrait travailler dans l'esprit des conclusions de la Commission de statistique à sa session extraordinaire ^{5/}, correspondant aux points i), ii) et iii) du document d'information sur son mandat;

b) Le libellé de l'alinéa c) du mandat contenu dans le document d'information devrait être modifié comme suit :

Comparer les différentes démarches suivies pour évaluer la pauvreté, en faisant ressortir les aspects de la pauvreté que chacune mesure le mieux, en vue de montrer comment différentes méthodes peuvent être utilisées pour se compléter.

c) L'Equipe spéciale devrait attirer l'attention de la Commission de statistique à sa vingt-huitième session sur les réserves du Sous-Comité du CAC et du Groupe de travail concernant tous nouveaux travaux visant à examiner les normes internationales ^{6/}.

H. Observations générales sur les équipes spéciales

29. Le Groupe de travail a prié les Equipes spéciales de veiller à ce que la documentation à soumettre à la Commission de statistique à sa vingt-huitième session soit à la fois détaillée et aussi explicite que possible. Les documents devraient contenir les informations suivantes :

a) Nom de l'Equipe spéciale, date de sa création; responsable; et liste des membres;

b) Mandat, y compris son mandant, à savoir la Commission de statistique, le Groupe de travail ou le Sous-Comité des activités statistiques du CAC;

c) Rapport de synthèse sur les travaux effectués depuis la précédente session de la Commission, les résultats obtenus et les ressources utilisées (si possible);

d) Futur programme de travail, y compris calendrier et ressources nécessaires;

e) Tout projet de décision à prendre par la Commission;

f) Annexes contenant les minutes de la (des) réunion(s) de l'Equipe spéciale tenue(s) depuis la précédente session de la Commission de statistique.

30. Quant aux rapports des équipes spéciales au Groupe de travail, vu la position prise par le Sous-Comité des activités statistiques du CAC et les leçons à tirer de la présente session, le Groupe de travail est convenu que cela devrait normalement prendre la forme d'un bref rapport

/...

écrit, complété par des exposés oraux. Toutefois, quand il y aurait peu à dire, un exposé oral pourrait suffire.

I. Renforcement du rôle des commissions régionales de statistique

31. Le Groupe de travail a de nouveau confirmé qu'il est important de renforcer le rôle des commissions régionales de statistique, mais noté les fonds que cela demande sont rares.

32. Un débat très ouvert a suivi qui a porté, notamment, sur les questions suivantes :

a) Le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU a proposé au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'aider à l'application du Système 1993 de comptabilité nationale, avec provisions substantielles pour conseillers régionaux;

b) Les fonds disponibles au niveau régional sont très rares, de sorte qu'il est difficile d'entreprendre de nouveaux travaux, et les récentes réductions des fonds en provenance du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du PNUD ont aggravé la situation;

c) Il faut s'assurer que les programmes de travail au niveau régional sont en rapport avec les besoins nationaux et internationaux;

d) Il pourrait être utile de tenter de redéfinir le rôle des commissions régionales en matière statistique;

e) Il faudrait continuer à encourager les commissions régionales et, en particulier, les présidents/présidentes des conférences régionales de statisticiens, à participer aux activités organisées à l'échelle internationale;

f) Il faudrait encourager la collaboration avec les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales qui s'occupent de statistique;

g) Il faudrait encourager les pays à collaborer de manière plus active aux activités des commissions régionales;

h) Il faudrait encourager les pays à soutenir l'attribution de fonds aux activités statistiques par les conseils d'administration des organismes du système des Nations Unies.

Mesures prises par le Groupe de travail

33. Le Groupe de travail a noté que deux de ses membres avaient des idées novatrices sur la manière de renforcer les divisions régionales des statistiques internationales et, plus généralement, sur l'organisation du système statistique de l'ONU; il a accepté leur offre de rédiger des documents sur la question pour être examinés à sa prochaine réunion. Il

/...

a noté que, pour être utiles, les documents devraient être distribués longtemps à l'avance et tenir compte du rapport du Groupe d'examen sur le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des statistiques (E/CN.3/AC.1/1992/R.2) ainsi que de tous développements ultérieurs.

J. Autres questions relatives au renforcement de la coopération internationale dans le domaine des statistiques

34. Le Groupe de travail a étudié la question sur la base d'un exposé oral du Président du Sous-Comité des activités statistiques du CAC ainsi que d'un document d'information contenant une correspondance sur la question entre le Président et Statistique Canada. Le Groupe de travail s'est dit satisfait du regain d'ardeur au travail et de l'esprit de coopération du Sous-Comité du CAC, ainsi que du resserrement de ses relations de travail avec lui. Il a jugé très utile le rapport du Sous-Comité sur sa vingt-septième session (E/CN.3/1995/11) et prié le Sous-Comité de présenter des rapports analogues à l'avenir. Il a été noté, toutefois, que le Groupe de travail aurait pu tirer un plus grand parti du rapport durant la réunion.

35. Le Groupe de travail a été informé oralement sur la version actualisée et améliorée de l'inventaire des activités de collecte de données statistiques, qui s'élabore à l'aide des techniques de base de données. On a souligné que l'information contenue dans l'inventaire pouvait être classée très facilement, y compris par sujet et par organisation.

36. Le Groupe de travail a pris note du travail réalisé pour améliorer et actualiser l'inventaire, travail que devait examiner le Sous-Comité des activités statistiques du CAC.

37. Le Groupe de travail a examiné le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés concernant l'application des décisions et recommandations de la Commission de statistique à sa vingt-septième session (E/CN.3/AC.1/1994/R.4), ainsi qu'un rapport de même nature établi pour la session extraordinaire de la Commission de statistique (E/CN.3/1994/3) et noté que des progrès considérables avaient été faits.

III. SUIVI DE L'APPLICATION DES DECISIONS
DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE

38. Le Groupe de travail a examiné la question sur la base d'une note (E/CN.3/AC.1/1994/R.6) intitulée « Décisions et demandes de la Commission de statistique à sa session extraordinaire (New York, 11-15 avril 1994 : mesures prises ou prévues et problèmes éventuels ». Il a pris note des travaux effectués en réponse aux demandes de la Commission.

/...

39. Le Groupe de travail :

a) a encouragé les commissions régionales à participer aux travaux des équipes spéciales, dans la mesure du possible, à la fois aux réunions et dans l'intervalle des réunions, pour qu'il soit tenu compte de leurs vues dans les travaux des équipes spéciales; il comprenait, toutefois, que ceci n'était souvent pas possible;

b) a décidé que les rapports de suivi, comme celui en cours d'examen (E/CN.3/AC.1/1994/R.6), ne devraient être établis pour les sessions du Groupe de travail que lorsque le Secrétariat aurait besoin d'un complément d'orientation relativement aux demandes présentées par la Commission; prié le Secrétariat de présenter ce type de rapport sous la forme d'un rapport unique; et prié le Secrétariat de structurer les futurs ordres du jour de la Commission de statistique et du Groupe de travail de façon à éviter d'examiner deux fois les mêmes questions.

IV. STATISTIQUES DES SERVICES

40. Ce point, qui concernait principalement le secteur des services domestiques dans les pays en développement, a été introduit par un exposé oral du Directeur de la Division de statistique.

41. Le Groupe de travail a été informé que la Division a fait, jusqu'ici, des efforts considérables pour tenter de trouver réponse au problème, mais qu'elle ne dispose pas, pour cela, de ressources suffisantes. Néanmoins, des efforts ont été faits et se poursuivent pour obtenir des ressources extrabudgétaires auprès des offices nationaux de statistiques.

42. Plusieurs délégations ont à nouveau dit la nécessité de donner à cette question un niveau élevé de priorité et de consacrer des ressources à ce travail dans les statistiques de services. On a, en particulier, suggéré d'obtenir des ressources pour engager un consultant chargé d'évaluer les dimensions du problème et de définir les travaux ultérieurs, ce qui pourrait nécessiter une réunion de groupe d'experts. On a suggéré que la Banque mondiale pourrait aider la Division à trouver une solution. La Banque s'est dite intéressée, mais elle voulait des précisions avant d'envisager un engagement quelconque.

Mesures prises par le Groupe de travail

43. Le Groupe de travail a demandé instamment à la Division de statistique d'étudier toutes les possibilités d'avancer ce travail et d'en faire rapport à la Commission de statistique à sa prochaine session.

/...

V. APPUI STATISTIQUE AUX QUESTIONS D'ANALYSE DES POLITIQUES
AU NIVEAU INTERNATIONAL

44. Le Groupe de travail a étudié la question sur la base d'un exposé oral du Président du Sous-Comité des activités statistiques du CAC ainsi que des paragraphes 2 et 3 du document d'information contenant le résumé des conclusions du Sous-Comité. Deux questions majeures étaient soulevées, à savoir : a) le double travail causé par le fait que les offices nationaux de statistiques sont sollicités à la fois par des services statistiques et non statistiques d'organismes internationaux et b) l'anomalie constituée par le fait que des institutions internationales ont répondu à des besoins particuliers de politique en recueillant et diffusant des données, et en continuant à le faire une fois que ces besoins initiaux avaient cessé d'exister.

45. Le Groupe de travail s'est félicité des études que plusieurs organisations réalisent sur ces questions et les a jugées appropriées. Il a également prié ses membres et d'autres pays de fournir aux organisations concernées ou au Sous-Comité du CAC des informations sur tout cas de demandes non coordonnées ainsi que de publication de données (devenues superflues), pour suite à donner. Le Groupe de travail a décidé de reprendre l'examen de la question à sa prochaine session.

VI. COOPERATION TECHNIQUE DANS LE DOMAINE DES STATISTIQUES

46. Ce point a été introduit par un exposé oral du Directeur de la Division de statistique, lequel a noté que, dans sa résolution 44/211 du 2 décembre 1989 sur les activités opérationnelles, l'Assemblée générale avait adopté une législation d'ensemble qui aurait des implications à long terme pour les activités opérationnelles du système des Nations Unies, en général, et la coopération technique dans le domaine des statistiques, en particulier. Ces nouvelles initiatives reposaient, notamment, sur une exécution nationale des projets techniques, conçus pour encourager une approche-programme de la coopération technique et la réaffirmation d'une volonté de renforcement des capacités en activités de développement.

47. Le Groupe de travail a noté que la résolution 44/211 a beaucoup fait pour changer le rôle de la Division de statistique en faveur de la coopération technique dans le domaine des statistiques et du traitement des données statistiques. Le Division compte actuellement deux conseillers interrégionaux financés sur le budget ordinaire des Nations Unies et un conseiller technique en comptabilité nationale financé par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ils constituent, à eux trois, le seul personnel disponible à plein temps pour services consultatifs directs et/ou appui technique aux projets des pays.

48. La nature et la destination des financements du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du PNUD avaient été présentées dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération technique dans le domaine des statistiques (E/CN.3/1994/14), examiné lors de la session extraordinaire de la Commission de statistique. Le FNUAP avait fourni

/...

à la Division de statistique six postes de spécialistes du soutien technique chargés de fournir aux équipes d'appui national du FNUAP une information et des résultats de recherche récents, mais ils n'étaient généralement pas disponibles pour des services consultatifs directs. En ce qui concerne les financements du PNUD, la Division de statistique ne pouvait utiliser les équipements des services d'appui technique qu'au niveau des programmes (TSS-1) et des projets (TSS-2); malgré cela, ces fonds nécessitaient des horizons de planification qui pouvaient atteindre deux ans, et les projets devaient souvent être intégrés à des programmes par pays. Le Groupe de travail a examiné la question des effets de ces dispositions financières sur les offices nationaux/commissions régionales de statistiques.

49. Le Groupe de travail a pris note de la nécessité d'un resserrement de la collaboration et de la coordination entre le PNUD et la Division de statistique. Il a pris note également du fait que, dans l'exécution de son programme de coopération technique, la Division de statistique pourrait explorer la possibilité de s'adresser à des sources additionnelles de financement, comme au Fonds pour l'environnement mondial.

Mesures prises par le Groupe de travail

50. Le Groupe de travail a prié la Division de statistique de préparer, en coopération avec le FNUAP et le PNUD, un rapport analysant les effets des actuels arrangements de financement aux niveaux mondial, régional et national.

VII. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DOCUMENTATION POUR LA VINGT-HUITIEME SESSION DE LA COMMISSION DE STATISTIQUE ^{2/}

51. Le Groupe de travail a examiné les propositions du Secrétariat (E/CN.3/AC.1/1994/R.5) ainsi qu'une note supplémentaire concernant l'ordre du jour et la documentation de la vingt-huitième session de la Commission de statistique. Le Groupe était saisi également d'autres documents sur la question (voir E/CN.3/AC.1/1993/R.3 et note supplémentaire, E/CN.3/AC.1/1993/R.3/Add.1, E/CN.3/1994/2 et E/1994/29).

52. Le Groupe de travail a décidé de supprimer le point 3 de l'ordre du jour (Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des statistiques) et décidé d'examiner la documentation correspondante au titre d'autres questions connexes (voir, ci-dessous, les paragraphes 53, 55, 56, 57, 61, 63 et 65). Il a également supprimé le point 16 (Développement technologique et bases de données) et décidé de présenter comme document d'information le rapport envisagé à ce titre. Il a décidé de fonder en un seul le point 11 (Suivi de l'application des classifications adoptées par l'Organisation des Nations Unies) et le point 10 (Classifications économiques internationales).

/...

53. Le Groupe de travail a reconfirmé ses décisions antérieures concernant la documentation relative aux points suivants :

Statistiques des prix.
Statistiques du commerce international.
Statistiques des finances.
Statistiques démographiques et sociales.
Ordre du jour provisoire de la vingt-neuvième session de la Commission.
Rapport de la Commission sur sa vingt-huitième session.

54. Le Groupe de travail a, au sujet des documents relatifs aux autres points de l'ordre du jour, décidé ce qui suit :

Point 4 de l'ordre du jour. Comptabilité nationale

55. Tous rapports destinés à informer sur la question devraient être classés comme documents d'information, c'est-à-dire qu'ils ne recevraient pas de cote ni de traduction officielle et ne seraient disponibles que dans les langues officielles dans lesquelles l'auteur aurait choisi de les présenter.

Point 5 de l'ordre du jour. Statistiques des services

56. Le rapport du Secrétaire général sur les statistiques des services porterait principalement sur la question du secteur des services domestiques comme en est convenu le Groupe de travail aux paragraphes 40 à 43 ci-dessus. On ne produirait pas le rapport du Secrétaire général sur la mise au point de classifications et l'application de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches de l'activité économique, révision 3 (CITI, Rev. 3) (services) (voir les paragraphes 58 à 60 ci-dessus concernant le point 10 (Classifications économiques internationales). Le Groupe de travail a prié la Division de statistique de demander au Groupe de Voorburg des statistiques de services d'inclure, dans son rapport sur une question de fond, un rapport d'activité sur l'ensemble de ses travaux à ce jour. Le Groupe de travail a été informé que la question de fond comprendrait des recommandations concernant la révision de la partie services du projet de Classification centrale des produits. Le Groupe de travail a décidé d'examiner le rapport du Groupe de Voorburg dans le cadre du point 10 (Classifications économiques internationales).

Point 6 de l'ordre du jour. Statistiques industrielles

57. On ne produirait pas le rapport du Secrétaire général sur la mise au point de classifications et l'application de la CITI, Rev. 3 (statistiques industrielles) (voir les paragraphes 58 à 60 ci-dessous au titre du point 10 (Classifications économiques internationales).

/...

Points 10 et 11 (fusionnés). Classifications économiques internationales et suivi de l'application des classifications adoptées par l'Organisation des Nations Unies

58. Le Secrétariat a proposé, dans la note supplémentaire au document E/CN.3/AC.1/1994/R.5, que les cinq documents suivants, qui traitent tous de classifications, soient supprimés : a) rapport sur la mise au point de classifications et l'application de la classification internationale type, par industrie, de toutes les activités économiques, révision 3 (CITI, Rev. 3) (services et statistiques industrielles); b) rapport sur les tableaux de correspondance informatisée et les classifications des dépenses par fonction; c) rapport sur le projet de Classification révisée des fonctions des administrations publiques (CFAP); d) rapport sur le projet de Classification révisée de la consommation des ménages; e) rapport sur la situation actuelle et son suivi en ce qui concerne l'adoption de classifications dans les pays et les rapports entre ces classifications et celles adoptées par l'ONU (avantages et inconvénients de normes plus souples, classifications et autres éléments), l'accent étant mis tout d'abord sur les classifications des activités économiques et des produits.

59. Le Secrétariat a proposé en outre que la Division de statistique accueille une réunion de groupes d'experts pour faire le point des activités actuelles de mise au point des classifications économiques. Ce groupe devrait formuler un plan stratégique pour les futurs travaux de classification, définissant les rôles et attributions des institutions à cet égard, et recommandant un calendrier concernant les prochaines étapes. Ce plan d'action devrait être présenté à la Commission de statistique pour examen et observations; cependant, le Groupe de travail a noté qu'il est difficile de préparer un tel plan assez longtemps avant la réunion de la Commission de statistique pour être traduite à temps. Le Groupe a également pris note du document d'information sur les Classifications économiques dans le nouveau Système nord-américain de classification des industries.

60. Le Groupe de travail a approuvé la proposition faite par la Division de statistique d'élaborer un plan stratégique et décidé d'éliminer les cinq documents mentionnés au paragraphe 58.

Point 13 de l'ordre du jour. Evaluation et suivi du développement économique et social

61. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction une offre de l'Office central de statistiques du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'établir, avec le concours d'autres bureaux nationaux de statistiques, un rapport sur les implications statistiques du Sommet mondial pour le développement social; il a décidé d'inclure ce rapport dans le point 16 de l'ordre du jour. Il a décidé de supprimer le rapport du Secrétaire général sur le programme pour évaluer la réalisation des objectifs sociaux ainsi que le rapport sur l'évaluation et le suivi du développement économique et social, et les incidences statistiques de la stratégie internationale du développement pour la Quatrième décennie des Nations Unies pour le développement.

/...

62. Le Groupe de travail a prié la Division de statistique de recueillir les vues du PNUD sur l'évaluation du développement humain, ce qui donnerait au PNUD l'occasion d'exprimer ses idées et de susciter une réponse des pays et des organisations internationales.

Point 14 de l'ordre du jour. Statistiques de l'environnement

63. Tous rapports destinés à informer sur la question devraient être classés comme documents d'information, c'est-à-dire qu'ils ne recevraient pas de cote ni de traduction officielle et ne seraient disponibles que dans les langues officielles dans lesquelles l'auteur aurait choisi de les présenter.

Point 15 de l'ordre du jour. Coopération technique dans le domaine des statistiques

64. Le Groupe de travail a prié le Secrétariat de poursuivre, avec le FNUAP et le PNUD, la préparation du rapport sur la situation du financement de la coopération technique en statistiques et de modifier la teneur du rapport prévu pour le point 15 « Rapport du Secrétaire général sur la coopération dans le domaine des statistiques, y compris l'évaluation des arrangements concernant les dépenses d'appui des institutions et la crise du financement de la coopération technique dans le domaine des statistiques », en supprimant la partie concernant la crise du financement de la coopération technique dans le domaine des statistiques. Le Groupe de travail a rappelé que le rapport inclura les effets des arrangements actuels sur le financement aux niveaux régional et mondial.

Point 17 de l'ordre du jour. Coordination et intégration des programmes internationaux de statistiques

65. Le Groupe de travail a décidé d'ajouter au point 17 quatre documents pris au point 3 (Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des statistiques), à savoir a) le présent rapport; b) le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur sa vingt-huitième session (E/CN.3/1995/11); c) le rapport du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur les plans d'évolution méthodologique (à préparer par le Secrétariat pour le compte du Sous-Comité des activités statistiques du CAC sur la base des apports de chacune des équipes spéciales interinstitutions créées par la Commission); d) le rapport du Secrétaire général sur la coordination de la collecte de données statistiques auprès des Etats (voir par. 52 ci-dessus).

Point 18 de l'ordre du jour. Célébration du cinquantième anniversaire des travaux statistiques internationaux du système des Nations Unies

66. Le Groupe de travail a décidé qu'en plus des suggestions du Sous-Comité des activités statistiques du CAC (E/CN.3/1995/11, par. 39), la célébration du cinquantième anniversaire devrait comprendre l'organisation, pendant la session de la Commission, d'une soirée à laquelle seraient invités le Secrétaire général et autres personnalités, y compris les représentants permanents. Le Groupe de travail a prié la

Division de statistique de veiller aux dispositions nécessaires, y compris la couverture médiatique, à prendre à cette fin.

67. En outre, le Groupe de travail a approuvé la préparation d'une publication commémorative qui couvrirait, notamment, les réalisations du Système des statistiques internationales et il a prié la Division de statistique d'étudier la possibilité d'une telle publication. D'autres suggestions ont été faites, et notamment a) la création d'un logo, qui pourrait figurer sur la couverture des publications statistiques nationales et internationales, et b) la rédaction d'une déclaration d'une ou deux pages sur les réalisations des travaux internationaux de statistiques, qui pourraient être incluses dans les publications statistiques nationales et internationales.

68. Le Groupe de travail a prié la Division de statistique de prendre contact avec un certain nombre de pays pour savoir s'ils célébraient une journée nationale de la statistique, les objectifs et méthodes d'une telle célébration, et leurs opinions et suggestions concernant l'organisation d'une journée mondiale de la statistique, et d'en faire rapport au Groupe de travail à sa prochaine session.

Point 19 de l'ordre du jour. Questions relatives au programme et questions diverses

69. Le Groupe de travail a prié le Secrétariat de clarifier, dans la documentation envisagée, l'horizon temporel et autres détails concernant la planification à moyen terme des statistiques à l'ONU.

70. Le Groupe de travail a demandé aux auteurs, lorsque le rapport a été finalisé longtemps avant la session et que des faits significatifs se sont produits ou que des problèmes sont apparus depuis, d'actualiser leurs informations sous la forme d'un bref document d'information, complété, éventuellement, par un bref exposé oral lors de la session elle-même.

VIII. DATE, LIEU ET ORDRE DU JOUR DE
LA DIX-HUITIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

71. Le Groupe de travail a recommandé que sa dix-huitième session ait lieu du 7 au 10 novembre 1995; la Division de statistique veillera à la disponibilité des services, soit à Genève, soit à Vienne.

72. Le Groupe de travail a approuvé, pour sa dix-huitième session, l'ordre du jour provisoire ci-après :

1. Application du SCN.
2. Travaux des équipes spéciales interinstitutions.
3. Statistiques sociales.
4. Classifications économiques.

/...

5. Rôle des commissions régionales.
6. Rationalisation et amélioration de la présentation des rapports à la Commission de statistique.
7. Appui statistique aux questions de politique au niveau international.
8. Journée mondiale de la statistique.

IX. REMERCIEMENTS

73. Le Groupe de travail a rendu hommage à M. Aziz Taj, de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, pour la précieuse contribution qu'il a apportée au domaine de la statistique au cours de ses 30 années de bons et loyaux services au sein du système des Nations Unies et comme membre des nombreux comités auxquels il a participé.

Notes

¹ Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1993, Supplément No 6 (E/1993/26), chapitre III.

² Voir Documents officiels du Conseil économique et social, 1994, Supplément No 9 (E/1994/29), chapitre III.

³ Ibid., par. 51.

⁴ Ibid., par. 38.

⁵ Ibid., par. 38 a), b) et d).

⁶ Ibid., par. 38 c)

⁷ Tel que l'a approuvé le Conseil économique et social sur la recommandation de la Commission de statistique à sa session extraordinaire (Voir Documents officiels du Conseil économique et social de 1994..., par. 1).

Annexe I

LISTE DES PARTICIPANTS

Membres

Argentine	H. Eduardo Montero
Etats-Unis d'Amérique	K. Wallman
Fédération de Russie	Y. A. Yurkov V. Novoselsky N. Tokmachev
Inde	S. N. Ray
Japon	H. Kudo H. Kitada
Kenya	P. Kallaa
Mexique	M. Cervera
Pologne	J. Olenski
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	W. McLennan F. Parrott
Zambie	D. Diangamo

Observateurs

Canada	B. Prigly
France	J-L. Bodin

/...

Organismes et programmes des Nations Unies

Division de statistique du Secrétariat de l'ONU	H. Habermann P. Bartelmus O. Jackson R. Johnston R. Roberts J. Van Tongeren Y. C. Yu V. Drjuchin
Commission économique pour l'Europe	T. J. Griffin
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	P. Sainz
Commission économique et sociale l'Asie et le Pacifique	A. J. Flatt
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement	A. Taj
Fonds des Nations Unies pour la population	T. Jensen

Institutions spécialisées et organisations apparentées

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	L. O. Larson
Banque mondiale	R. Chander
Fonds monétaire international	J. B. McLenaghan S. Quinn
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel	R. H. Ballance
Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	J-M. Léger

/...

Autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Organisation de coopération et
de développement économiques

L. Kincannon

Comité statistique de la communauté
des Etats indépendants

M. Korolev

Office statistique des communautés
européennes

A. Chantraine
J. Whitworth

/...

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Cote du document*</u>	<u>Point de l'ordre du jour</u>	<u>Titre ou description</u>
E/CN.3/AC.1/1994/R.1	2	Ordre du jour provisoire annoté
E/CN.3/AC.1/1994/R.2	3	Rapport du Groupe de travail intersecrétariats de la comptabilité nationale sur l'application et autres mesures de suivi du système 1993 de comptabilité nationale (SCN 1993)
E/CN.3/AC.1/1994/R.4	4 c)	Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans l'application des décisions et recommandations de la Commission de statistique à sa vingt-septième session
E/CN.3/AC.1/1994/R.5	5	Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-huitième session de la Commission de statistique
E/CN.3/AC.1/1994/R.6	6	Décisions et demandes de la Commission de statistique à sa session extraordinaire (New York, 11-15 avril 1994); mesures prises ou envisagées et problèmes éventuels

* Aucun document n'a été publié sous la cote E/CN.3/AC.1/1994/R.3.

/...

Annexe III

ORDRE DU JOUR

1. Election du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Application et autres mesures de suivi du Système 1993 de comptabilité nationale (SCN 1993).
4. Renforcement de la coopération internationale dans le domaine des statistiques :
 - a) Travaux des équipes spéciales interinstitutions;
 - b) Renforcement du rôle des commissions régionales dans le domaine des statistiques;
 - c) Questions diverses.
5. Ordre du jour provisoire et documentation de la vingt-huitième session de la Commission de statistique.
6. Observation de l'application des décisions de la Commission de statistique.
7. Statistiques des services.
8. Appui statistique aux questions d'analyse des politiques au niveau international.
9. Coopération technique dans le domaine des statistiques.
10. Date et lieu de la dix-huitième session.
11. Rapport du Groupe de travail sur sa dix-huitième session.